

Liste de vérification de la demande de remboursement

Programme de remboursement des dépenses aux donneurs vivants (PRDDV)

Afin que la demande que vous présentez dans le cadre du PRDDV soit traitée le plus rapidement possible, assurez-vous de faire parvenir tous les formulaires dûment remplis, signés et accompagnés des factures et reçus justifiant votre réclamation.

Les demandes de remboursement seront prises en considération seulement si tous les formulaires et leurs justificatifs nous parviennent dans les 12 mois qui suivent le prélèvement d'organe pratiqué sur le donneur ou sa dernière visite d'évaluation au centre de transplantation.

Vérifiez attentivement tous les points de la liste ci-dessous avant d'envoyer votre demande.

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer directement avec l'administrateur du *Programme de remboursement des dépenses aux donneurs vivants* au 1-855-744-9231.

1- Formulaire d'inscription - OBLIGATOIRE

Faites-nous parvenir ce formulaire dès que possible afin que votre dossier soit ouvert dans le cadre du PRDDV.

2- Réclamation pour les dépenses encourues et payées – OBLIGATOIRE

- Expédiez-nous ce formulaire une fois que vous avez engagé des dépenses de déplacement, de stationnement, d'hébergement ou de repas.
- Pour toutes les dépenses réclamées, excepté pour le kilométrage, assurez-vous d'inclure les originaux de vos reçus ou factures.
- Les dates où vous avez encouru des dépenses doivent être confirmées par le formulaire *Calendrier des rendez-vous* rempli et signé par le coordonnateur de transplantation.
- Si vous réclamez des frais de déplacement de l'extérieur du Québec, assurez-vous que le formulaire *Lettre justificative de déplacement* est rempli et signé par le coordonnateur de transplantation.

3- Calendrier des rendez-vous – OBLIGATOIRE

Ce formulaire est rempli et signé par le coordonnateur de transplantation qui vous le remettra lors de votre dernier rendez-vous d'évaluation ou lors de votre congé de l'hôpital.

4- Lettre justificative de déplacement – SEULEMENT POUR LES DEMANDEURS RÉSIDANT HORS-QUÉBEC

Ce formulaire est rempli et signé par le coordonnateur de transplantation qui vous le remettra lors de votre dernier rendez-vous d'évaluation ou lors de votre congé de l'hôpital.

5- Déclaration de perte de revenus – SEULEMENT POUR LES DEMANDEURS AYANT SUBI UNE PERTE DE REVENUS

Ce formulaire est rempli et signé par le coordonnateur de transplantation qui vous le remettra lors de votre dernier rendez-vous d'évaluation ou lors de votre congé de l'hôpital.

6- Attestation de perte de revenus – SEULEMENT POUR LES DEMANDEURS AYANT SUBI UNE PERTE DE REVENUS.

- Ce formulaire est divisé en deux sections. La première doit être remplie et signée par votre employeur. La deuxième doit être remplie et signée par vous-même.
- Si vous êtes travailleur autonome, veuillez remplir les deux sections du formulaire.
- Les documents suivants doivent accompagner votre demande :
 - Le formulaire *Déclaration de perte de revenus* doit être rempli et signé par votre chirurgien transplantateur ou par le coordonnateur de transplantation.
 - Les copies de vos talons de chèque de paie pour les quatre semaines précédant la chirurgie. Dans les cas d'un travailleur autonome, une copie de l'avis de cotisation fiscale des deux dernières années émis par le Ministre du Revenu pour un donneur résidant au Québec ou émis par l'Agence du Revenu du Canada pour un donneur résidant ailleurs au Canada.
 - Les copies de vos relevés de prestations d'assurance-emploi ou un sommaire de ces prestations.

7- Consentement à la divulgation de renseignements personnels – SEULEMENT POUR LES DEMANDEURS RÉSIDANT EN RÉGION ÉLOIGNÉE.

Les demandeurs résidant en région éloignée doivent en premier lieu demander la subvention accordée par les programmes suivants :

- *Frais remboursables aux malades devant se déplacer pour recevoir des soins et services de santé non disponibles dans leur région.*
- *Gratuité du transport pour les autochtones devant se déplacer pour recevoir des soins de santé non disponibles dans leur région.*

Faites parvenir les formulaires complétés et signés ainsi que les pièces justificatives à l'adresse suivante :

**PRDDV
200-4100, rue Molson
Montréal, Qc
H1Y 3N1**